

Mamoudzou, le 10 décembre 2015

Affaire suivie par: M.A SAÏD ALI

Contact presse: B. OUSSENI 0639239006

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **IMPORTATION DE LITCHIS: exclusivité territoriale, monopole, vie chère ... notre organisation s'insurge**

La CGPME MAYOTTE, seule organisation patronale interprofessionnelle à défendre les intérêts des petites et moyennes entreprises de l'île, vient d'être saisie dans l'urgence par ses adhérents importateurs de litchis à Mayotte. Ces derniers risquent de mettre la clé sous la porte à la fin de cette saison par le manque à gagner et les pertes occasionnées par une situation de monopole mise en place récemment à Mayotte.

En effet, après avoir consulté des pièces et documents probants mis à notre disposition, notre organisation fait un constat sans appel d'une situation de monopole illégale minutieusement préparée et organisée qui risque de mettre à mal une grande partie de l'économie de Mayotte et le pouvoir d'achats des mahorais.

Une seule entreprise mahoraise serait désormais autorisée à importer les litchis de Madagascar, une information vérifiée à Madagascar par le blocage des exportations.

L'entreprise autoproclamée importatrice exclusive des litchis de Madagascar à Mayotte aurait constitué un groupement afin d'être le seul et l'unique importateur de litchis à Mayotte, et ce sous la connaissance des autorités publiques de Mayotte.

Elle a, par la suite, proposé un prix d'achat plus élevé que le tarif habituel au groupement principal de vendeurs de litchis à Madagascar pour exportation afin d'être le seul acheteur et surtout le seul acteur autorisé à exporter des litchis de Madagascar à Mayotte.

En agissant de la sorte, il a bloqué tous les autres importateurs mahorais de pouvoir faire rentrer des litchis sur notre territoire pour plus de choix et surtout pour qu'il y ait une véritable concurrence.

Et les conséquences se font déjà sentir car actuellement, plusieurs importateurs qui ont réussi à acheter des litchis à Madagascar par d'autres circuits et par d'autres partenaires, se voient leurs containers bloqués depuis 15 jours déjà dans différents Ports, notamment celui de Majunga, laissant leurs précieuses marchandises pourrir en attendant de trouver une éventuelle et hypothétique solution.

Et d'autres importateurs n'ont tout simplement pas la possibilité d'acheter et encore moins d'importer des litchis de Madagascar.

C'est la raison pour laquelle la CGPME Mayotte tire la sonnette d'alarme afin d'alerter les autorités compétentes sur les préjudices subis et que subiront les importateurs indépendants locaux à l'issu de cette saison de litchis.

Au moment où toutes les bonnes volontés et les acteurs économiques convergent dans la même direction pour lutter contre la vie chère et permettre aux consommateurs de retrouver du pouvoir d'achats, il serait très impérieux d'admettre une quelconque position hégémonique menaçant les efforts des uns et des autres dans cette lutte.

Et c'est ainsi que par ce communiqué la CGPME Mayotte entend dénoncer le monopole organisé et l'interdiction injuste faite aux importateurs indépendants locaux.

Aussi, notre organisation dénonce fortement l'atteinte faite à la liberté de concurrence, surtout quand la notion d'exclusivité territoriale a été bien définie et réglementée par la loi LUREL du 20 novembre 2012 pour la lutte contre la vie chère dans les Outre-mer.

Nous saisissons également cette occasion pour interpeler l'Etat et ses services compétents (DIECCTE notamment) pour connaître leur position sur cette affaire et avoir des précisions quant à leur rôle pour faire respecter une loi de la République applicable à Mayotte (cf. Loi n° 2012-1270 relative à la régulation économique outre-mer) et enfin demander à ce qu'ils fassent cesser cette situation scandaleuse et injuste où l'on peut piétiner la loi par des montages pseudo-juridiques en complète contradiction avec la réglementation et les lois en vigueur sur notre Département.

Enfin, si les pouvoirs publics ne prennent pas les décisions immédiates pour faire cesser cette situation dramatique pour les entreprises et la population de Mayotte, nous appellerons alors tous nos adhérents et la population mahoraise victime de cette situation à un grand rassemblement et à une manifestation dont les modalités seront arrêtées par notre bureau et selon l'état d'urgence qui en découle.